

le rapport NADEAU

et l'enseignement secondaire?

par Réal Aubin

Le rapport du Conseil supérieur de l'Éducation sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial¹ intéresse à plus d'un titre l'enseignement secondaire. Personne ne s'en étonnera. En effet, les orientations nouvelles présentées dans ce qu'on est convenu d'appeler le rapport Nadeau sont porteuses de retombées pédagogiques et administratives qui pourraient affecter d'une manière appréciable les institutions d'enseignement secondaire. Au surplus, était-il possible de proposer une réforme du collège, sans mettre en cause, du même coup, l'école secondaire? L'interdépendance actuelle des pièces maîtresses de notre système d'éducation donne à penser qu'il ne pouvait en être autrement. Le Conseil supérieur de l'Éducation a bien saisi cet impact de son récent rapport; aussi se déclare-t-il "bien con-

scient que ces réaménagements doivent d'abord être assumés par le niveau secondaire²".

Le Conseil supérieur de l'Éducation centre sur le collège, les réflexions et les recommandations qu'il adresse au ministre de l'Éducation. Dans sa démarche, il est amené à redéfinir la relation du collège avec l'école secondaire, à situer le niveau collégial en contrepoint du niveau secondaire. Si l'enseignement secondaire n'est pas abordé de plein fouet, il est mis en cause assez explicitement à quelques reprises, notamment dans les chapitres I et VI sur la formation post-secondaire et sur l'accessibilité au collège. La recommandation 43 du rapport Nadeau, pour sa part, suscitera certainement des réactions dans les divers milieux de l'enseignement secondaire.

Il semble possible de regrouper les points de rencontre du rapport Nadeau et de l'enseignement secondaire, en les rattachant aux questions suivantes: les objectifs de l'école secondaire, les cours de formation professionnelle, les conditions de passage du niveau secondaire au niveau collégial. C'est autour de ces trois thèmes que nous regrouperons les nouveaux aménagements que l'enseignement secondaire devrait assumer à la suite du rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial.

LES OBJECTIFS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

Le Conseil supérieur croit que c'est au secondaire qu'il appartient de définir ses objectifs.

Un philosophe d'ici a déjà exprimé sa crainte de voir le ré-

gne des objectifs conduire à la taylorisation de l'éducation. "Quitter les objectifs pour les fins, concluait-il, c'est revenir au présent, c'est se réconcilier avec le monde³". En novembre dernier, Jean-Paul Desbiens dénonçait à son tour la "mode" des objectifs en éducation, alors qu'il énonçait ses "phrases détachées" devant les directeurs des services de l'enseignement dans les institutions membres de l'Association des institutions d'enseignement secondaire (A.I.E.S.).

Le Conseil supérieur de l'Éducation ne semble pas partager ces inquiétudes. Dès l'avant-propos du rapport Nadeau, on nous prévient que le Conseil supérieur de l'Éducation "se situe dans une approche à partir d'objectifs⁴". L'ensemble du rapport sur le collège sera donc rédigé avec cette encre et lorsque, par le biais, il sera question de l'école secondaire, les propos seront logés à la même enseigne des objectifs.

On n'ignore pas cependant que les réflexions usuelles autour des objectifs découlent plus ou moins d'une théorie éducative particulière. Qu'à cela ne tienne! Le Conseil supérieur de l'Éducation ne s'arrête pas aux dissertations des uns et des autres et, d'entrée de jeu, il situe l'usager du rapport Nadeau dans une sémantique dont il arrête lui-même les lignes directrices:

Ici, ne confondons pas finalités, buts et objectifs. Essentiellement, un objectif se définit en terme de résultat recherché, vérifiable et mesurable dans le temps. L'objectif s'inscrit comme une réponse précise à apporter à un besoin, et, à ce titre, il tient compte des exigences d'ordre personnel, commu-

nautaire et académique. La finalité se situe au niveau des conceptions, des principes, de la philosophie. Les buts découlent des finalités. [...] L'objectif se situe au palier de la performance à réaliser⁵.

Et voilà. Désormais, les jeux sont faits pour ceux qui voudront soumettre un document sur les objectifs, à l'agrément du Conseil supérieur de l'Éducation. Et tant pis pour ceux qui auraient apprécié une distinction explicite entre les objectifs d'enseignement et les objectifs de situation⁶. Nous devons convenir que le Conseil supérieur de l'Éducation nous rend tributaires d'une terminologie qui ne favorise pas la cote d'écoute de son rapport, lorsqu'il est question des objectifs de l'école.

Une école secondaire sommairement évoquée

En construisant son nouveau collège, le Conseil supérieur de l'Éducation fait souvent référence à l'école secondaire pour illustrer la complémentarité et la spécificité des deux niveaux d'enseignement. Cependant, l'école secondaire du rapport Nadeau n'y est pas décrite dans le détail. On répète que l'école secondaire est le lieu de la formation générale grâce à un "ensemble de cours dans un large éventail de disciplines⁷". Les études secondaires, affirme-t-on, se poursuivent dans un "esprit gratuit⁸" à travers "un éventail de disciplines, des initiations diverses, des activités marginales à une orientation centrale⁹". En fin de compte, l'école secondaire a la responsabilité de la "formation générale¹⁰" dont on dit qu'elle est aussi une "formation secondaire¹¹", une "formation de la

personne¹²", une "formation de base¹³", une "formation personnelle générale¹⁴".

Quels sont les objectifs qui rendront possible la recherche, l'évaluation dans le temps de la formation générale acquise à l'école secondaire? "Le Conseil supérieur croit que c'est au secondaire qu'il appartient de définir ses objectifs¹⁵". En passant cette commande au niveau secondaire, le rapport Nadeau met les bouchées doubles et trace à l'enseignement secondaire un programme ambitieux qui en laissera plus d'un sceptique. Voyons plutôt:

Il [le secondaire] pourra poursuivre, plus sereinement, la recherche et l'implantation d'une pédagogie de conception organique, toute centrée sur l'élève; la recherche sur les stratégies, les processus, les techniques qui permettraient d'identifier avec le plus de précision possible les "acquis"; la recherche sur l'environnement éducatif le plus propice à l'épanouissement des étudiants; la recherche sur les processus de connaissance et d'apprentissage dynamique, sur le rôle des "agents-guides", sur la planification de l'acte éducatif¹⁶.

On objectera: un programme aussi vaste ne frise-t-il pas la témérité? En effet, le même Conseil supérieur ne désavouait-il pas, l'an dernier, un projet de publication sur "Les objectifs de l'école secondaire" qui abordait un grand nombre des projets qu'il suggère aujourd'hui¹⁷? La leçon de ce verdict doit être retenue. C'est pièce à pièce que l'enseignement secondaire doit livrer les commandes que lui passe le rapport Nadeau. Dans les ré-

ponses de l'école secondaire, la clarification et la promulgation officielle des objectifs de l'enseignement secondaire doivent avoir priorité car "une telle intention répond à un besoin réel des milieux scolaires de ce niveau, comme le Conseil a pu le constater¹⁸".

Une série noire à surmonter

Les déboires accumulés autour de la définition officielle des objectifs de l'école secondaire confinent à l'in vraisemblable. On ne compte plus les tentatives répétées depuis le botté d'envol du rapport Parent: contributions des pédagogues, rapports d'organismes qualifiés, intervention du ministre de l'Éducation¹⁹! Ce fut peine perdue... ou presque.

Après dix années de série noire, il sera difficile de rassembler les forces vives et les ressources nécessaires pour mener à bon port un "autre" projet de publication des objectifs de l'école secondaire.

Si l'on ne veut pas que le prochain projet finisse, comme ses prédécesseurs, sur les tablettes d'un édifice gouvernemental, il faudra remplir certaines conditions. Entre autres coordonnées favorables, le ministre de l'Éducation devra signifier clairement l'importance qu'il attache personnellement à une définition officielle des objectifs de l'école secondaire et, en saine logique, il devra doter ce projet des moyens indispensables à sa réussite dans un délai acceptable: personnes, finance, instruments de recherche et d'information. De son côté, la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire (DGEES) devra retrou-

ver immédiatement, sur cette question, un leadership dynamique et capable d'inspirer et de soutenir tous les artisans du projet jusqu'à sa réalisation complète. La Commission de l'enseignement secondaire se demandera comment elle pourrait, pour sa part, jouer un rôle plus constructif au sein du Conseil supérieur de l'Éducation lorsque vient le temps d'émettre un avis sur les objectifs de l'enseignement secondaire. Enfin et surtout, les éducateurs qui donnent corps et vie au réseau de l'enseignement secondaire public et privé doivent exiger une promulgation d'objectifs sanctionnés officiellement et générateurs de la cohérence nécessaire dans l'école secondaire d'ici. Le rapport Nadeau a eu raison de nous inciter à colmater une brèche qui a beaucoup trop duré.

LES COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Laisser au post-secondaire la formation professionnelle.

Le traitement réservé à la formation professionnelle sera perçu par plusieurs comme la retombée la plus originale du rapport Nadeau sur l'enseignement secondaire. En effet, le Conseil supérieur de l'Éducation ne se limite pas à élargir la signification du terme *professionnel* "en ce sens très large de préparation à une fonction sociale, de préparation à l'exercice d'un rôle dans la société²⁰"; il se déclare aussi partisan du retrait de l'école secondaire des différents profils de formation professionnelle.

Nous ne commenterons pas les réserves déjà manifestées²¹ au sujet de la nouvelle acception du terme "formation profes-

sionnelle". Nous limiterons nos propos à l'abolition possible de la formation professionnelle du niveau secondaire.

Le professionnel, point chaud de l'école secondaire

Personne ne niera que l'enseignement professionnel du niveau secondaire ne soit le lieu de plusieurs problèmes d'envergure. Nous en connaissons tous quelques-uns. Les résultats de la recherche ASOPE (Aspirations scolaires et orientations professionnelles des étudiants) démontreraient que "de fortes majorités (d'enseignants) sont en faveur d'une plus large place pour la formation personnelle et générale dans les concentrations professionnelles du secondaire²²". Nous savons aussi que le rapport Nadeau n'est pas le premier intervenant à soulever plus ou moins explicitement la question de la révision de l'enseignement professionnel de ce niveau²³.

Dans le même temps, nous sommes conscients que les difficultés de l'enseignement professionnel ne tiennent pas seulement au contenu des programmes et à leur place dans les grilles-horaires des écoles secondaires.

Les travaux entrepris par le Groupe interministériel pour les programmes et examens (GIPLEX), par le Comité de liaison enseignement collégial et enseignement secondaire (CLECES) et par la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire (DGEES) ont déjà mis en lumière la multiplicité et la complexité des questions relatives à la formation professionnelle tradition-

nelle. Il apparaît de plus en plus que certains problèmes ne recevront de solutions pratiques qu'à long terme et en vertu d'aménagements non prévus dans le rapport Nadeau.

Le point de vue du rapport Nadeau

Au niveau secondaire, le rapport Nadeau entend que l'école se consacre uniquement à la formation générale envisagée comme base de l'éducation permanente. En conséquence, on "propose de laisser au post-secondaire la responsabilité de la formation professionnelle²⁴". Cette proposition prend pour acquis que toute formation professionnelle de niveau secondaire constitue une spécialisation prématurée au détriment de la qualité de la formation générale de l'élève.

N'aurait-on pas entendu l'appel de l'éducateur Albert Thierry qui réclamait "une véritable éducation populaire basée sur le travail et non sur le bavardage"? Le Conseil supérieur s'en défend bien: "Refuser que l'élève ne s'engage dans le cul-de-sac de la spécialisation étroite d'un métier, ce n'est pas soustraire toute dimension technique du secondaire, mais donner à cette dernière sa vraie dimension²⁵". Le Conseil supérieur de l'Éducation observe qu'actuellement, près des trois quarts des jeunes cessent d'étudier à la fin du secondaire. Cette situation ne serait pas un argument en faveur d'une formation professionnelle à l'école secondaire car, poursuit le rapport Nadeau, "le monde du travail préférera donner un entraînement technique en milieu d'emploi à celui qui a atteint les objectifs de la formation générale du secondaire; il préférera

surtout accueillir un employé susceptible de pouvoir, au besoin, se recycler, se réorienter à l'intérieur d'un service ou de l'entreprise, et donc, un diplômé d'études secondaires générales²⁶".

La mise en application du rapport Nadeau pourrait donc signifier pour l'enseignement secondaire, la disparition de la plupart des cours décrits dans les cahiers 02 et 04 de l'*Annuaire* publié annuellement par la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire (DGEES).

Un dossier à suivre et à compléter

Le Conseil supérieur de l'Éducation remet donc en cause l'avenir même de l'enseignement professionnel du niveau secondaire. Voilà une prise de position qui devrait intéresser aussi bien les théoriciens que les praticiens de l'enseignement secondaire. Dès le lendemain de la parution du rapport Nadeau, on n'avait pas manqué de relever l'intérêt de cette question: "L'une des suites les plus intéressantes de ce rapport sera celle qu'on donnera au chapitre qui suggère l'abolition de la spécialisation professionnelle au secondaire²⁷".

Il y a gros à parier qu'un consensus ne s'obtiendra pas dès demain sur cette question de la formation professionnelle. La controverse s'est déjà amorcée au sein même du Conseil supérieur de l'Éducation, alors que "la Commission de l'enseignement secondaire du Conseil, dans une première étape d'un effort de bilan, arrive à la conclusion qu'il serait contre-indiqué à l'heure actuelle d'introduire

une nouvelle réforme majeure²⁸". Le rapport Nadeau nous livre les autres réserves formulées sur cette question.

Le dossier de l'enseignement professionnel n'est pas complet. C'est l'un de ces cas où "il importe de s'assurer que les études préliminaires, tant au plan local que provincial, soient effectuées avant que les changements ne soient opérés²⁹". Il faudra notamment trouver une réponse satisfaisante à certaines questions auxquelles le rapport Nadeau ne répond pas. Ainsi, pourquoi la formation professionnelle ne peut-elle répondre aux objectifs de l'enseignement secondaire au Québec, alors qu'elle est admise au cours secondaire en Norvège, en U.R.S.S., en France, en Turquie et sans doute en beaucoup d'autres pays³⁰? Les aménagements proposés pour la formation professionnelle dans le rapport Nadeau n'entraîneront-ils pas une prolongation de la scolarisation bien au-delà de la scolarité obligatoire, déjà en désaccord avec la durée du cours secondaire? Si l'on voulait centrer davantage sur l'étudiant les programmes du cours secondaire, pourrait-on renoncer à l'existence de cours professionnels terminaux dans le cadre de la formation générale?

Les milieux de l'enseignement secondaire ont très peu participé à l'étude qui a précédé le rapport du Conseil supérieur de l'Éducation. L'éclairage qu'ils pourraient donner sur la clientèle de l'école secondaire et sur les objectifs de l'enseignement secondaire serait un préalable indispensable à l'acceptation de l'orientation proposée dans le rapport Nadeau, lorsqu'il est question des cours de forma-

tion professionnelle. D'ici là, formons le moins possible d'intellectuels manchots ou de manuels robots!

LES CONDITIONS DE PASSAGE DU NIVEAU SECONDAIRE AU NIVEAU COLLÉGIAL

Recommandation 43: Que les règlements du ministère de l'Éducation rendent admissible au collège toute personne qui a réalisé, à l'école ou en dehors de l'école, les objectifs du niveau secondaire.

Une troisième retombée du rapport Nadeau sur l'enseignement secondaire provient de la modification des conditions de passage du niveau secondaire au niveau collégial.

Le premier effet de la recommandation 43 du rapport Nadeau sera la suppression des contraintes actuelles en termes de connaissances préalables à l'admission aux programmes du collège. Le Conseil supérieur veut que l'école secondaire soit désormais libre de poursuivre ses objectifs propres sans l'entrave des "prérequis" ou acquisitions préalables d'un ensemble de connaissances. Le Conseil supérieur de l'Éducation dénonce les conditions d'admission actuelles issues de règlements provinciaux ou de décisions institutionnelles³¹.

On accueillera généralement avec satisfaction le projet d'abolition des préalables dans la mesure où il répond à une question posée ici³², dès 1968, et dans la mesure où il rejoint les désirs exprimés par plusieurs institutions d'enseignement secondaire³³.

Un autre cheval de Troie?

Mais l'enseignement secondaire aura-t-il le coeur à fêter sa liberté retrouvée vis-à-vis les préalables, lorsqu'il réalisera que sa "libération" stipule aussi que l'obtention du certificat de fin d'études secondaires n'est plus nécessaire pour être admis dans un collège? Bien que feignant d'ignorer certaines entorses périodiques à cette condition d'admission au niveau collégial, l'école secondaire est-elle disposée à supprimer l'obtention du certificat de fin d'études secondaires dans la liste des conditions d'admission au collège? L'enjeu est de taille. En effet, si la recommandation 43 du rapport Nadeau était appliquée demain ou l'an prochain, qui aurait la responsabilité d'évaluer qu'un élève du cours secondaire a réalisé suffisamment les objectifs du niveau secondaire? Comment procéderait-on à cette mesure? Quels objectifs prendrait-on en considération?

À propos de l'admission au collège, l'enseignement secondaire devra faire preuve de créativité et de vigilance. Faute de quoi nous pourrions assister, impuissants, au maraudage de la part de collèges désireux de gonfler leurs modules ... ou leur financement. Cette pratique, hélas! ne serait pas la réédition d'une histoire ancienne.

Nous ne disons pas pour autant que les normes actuelles de certification de fin d'études secondaires ne peuvent ni ne doivent être modifiées. Nous affirmons seulement que l'école secondaire a son mot à dire lorsqu'il est question de vérifier l'atteinte satisfaisante de ses objectifs. Autrement, elle sera soumise à brève échéance

à des conditions qui rendront impossible la poursuite de sa difficile mission.

Le débat autour du rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial ne fait que s'amorcer. L'école secondaire est justifiée de prendre la parole et de contribuer à la réflexion collective car elle est nettement mise en cause. Pour se trouver aux rendez-vous que lui donne le rapport Nadeau, l'enseignement secondaire doit obtenir d'abord que ses objectifs soient définis officiellement. Ce n'est qu'ensuite qu'il pourra prétendre justifier la place de la formation professionnelle et proposer un mécanisme d'identification des candidats éligibles au nouveau collège ●

L'auteur est conseiller pédagogique au Séminaire de Joliette.

1. Conseil supérieur de l'Éducation, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet 1975, pp. I — XVIII, 1 — 247.
2. *Id.*, p. 39.
3. Dufresne, Jacques "Le règne des objectifs ou la taylorisation de l'éducation", *Critère*, no 8, janvier 1973, p. 221.
4. Conseil supérieur de l'Éducation, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet 1975, p. XVI.
5. *Id.*, pp. 59-61.
6. Daigneault, Armand, "De deux notions complémentaires du mot "objectif", *Prospectives*, vol. 8, no 2, 1972, pp. 118-123.
7. Conseil supérieur de l'Éducation, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet 1975, p. 36 et 51.
8. *Id.*, p. 29.
9. *Id.*, p. 37.
10. *Id.*, p. 36.
11. *Id.*, p. 36 et 42.
12. *Id.*, p. 36.
13. *Id.*, p. 43.
14. *Id.*, p. 42.
15. *Id.*, p. 40.
16. *Id.*, p. 41.
17. Conseil supérieur de l'Éducation, *Rapport annuel 1973/74*, Éditeur officiel du Québec, janvier 1975, pp. 161-164.
18. *Id.*, p. 161.
19. Sans dresser une liste complète, on doit mentionner au moins les interventions suivantes:
— *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la pro-*

- vince de Québec, Tome II, Québec, Éditeur officiel, 1964, par. 210.
- Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire (DGEES), *L'École secondaire polyvalente*, août 1968.
- Daigneault, Armand, "Les objectifs de l'enseignement secondaire", *Prospectives*, vol. 6, no 4, 1970, pp. 219 — 225; vol. 6, no 5, 1970, pp. 297 — 310.
- Comité des objectifs de la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, *Les objectifs de l'école secondaire*, 1972/1973, pp. 1 — 199.
- *Rapport du Comité d'étude sur l'Article 33 du Règlement no 7*, mai 1974.
- Cloutier, François, *Pour une véritable décentralisation*, discours prononcé par le ministre de l'Éducation, Montréal, le 16 novembre 1974.

20. Conseil supérieur de l'Éducation, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet, p. 27.
21. *Id.*, pp. 212 — 216: opinions de Mme Ryan et de MM. Archambault et Cassidy.
22. Bissonnette, Lise, "Le projet ASOPE", *Le Devoir*, 13 septembre 1975, p. 2.
23. Laliberté, Jacques, "L'enseignement professionnel du niveau secondaire: une sérieuse révision s'impose", *Prospectives*, vol. 9, no 5, 1973, pp. 265 — 267.
24. Conseil supérieur de l'Éducation, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet 1975, p. 42.
25. *Id.*, p. 44.
26. *Id.*, p. 44 et 45.
27. Bissonnette, Lise, "Le rapport Nadeau pave la voie à son propre détournement", *Le Devoir*, 11 août 1975, p. 2.

28. Conseil supérieur de l'Éducation, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet 1975, p. 211.
29. *Id.*, p. 200.
30. Gingras, Paul-Émile, "À la recherche des objectifs de l'enseignement collégial", *Prospectives*, vol. 6, no 3, 1970, p. 184.
31. Conseil supérieur de l'Éducation, *Le Collège, Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial*, Québec, juillet 1975, pp. 175 — 178.
32. Valois, Charles, "Pourquoi des matières prérequis au cours collégial?", *Prospectives*, vol. 4, no 1, 1968, pp. 11 — 14.
33. Association des institutions d'enseignement secondaire (AIES), *Mémoire sur l'enseignement collégial présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation*, mars-avril 1974, pp. 1 — 18.

Livres reçus

Activités d'éveil scientifiques à l'école élémentaire; 1: Objectifs, méthodes, moyens. (Paris), Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, 1973. 249 p., ill., fig., tableaux. (Collection Recherches pédagogiques, 62).

Activités d'éveil scientifiques à l'école élémentaire; 2: Première approche des problèmes écologiques. (Paris), Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, 1974. 307 p., ill., photo., tableaux. (Collection Recherches pédagogiques, 70).

ARSENAULT, Angèle. *Première.* (Montréal), Leméac, (° 1975). 125 p., ill., portraits. (Collection Mon pays mes chansons).

ATHAYDE, Roberto. *Mademoiselle Marguerite.* (Ottawa), Éditions Leméac, (° 1975). 96 p. (Théâtre/Leméac, no 42).

AUBRY, Jean-Marie et SAINT-ARNAUD, Yves. *Dynamique des groupes; initiation à son esprit et à quelques unes de ses techniques.* Montréal, Éd. de l'Homme, Éd. du CIM. (° 1975). 109 p., ill., tableaux.

AUGER, Lucien. *Communication et épanouissement personnel; la relation d'aide.* Montréal, Éd. de l'Homme, Éd. du CIM, (° 1972). 172 p., ill., tableaux.

AUGER, Lucien. *S'aider soi-même; une psychothérapie par la raison.* Montréal, Éd. de l'Homme, Éd. du CIM, (° 1974). 168 p.

BARBEAU, Jean. *Citrouille.* (Montréal), Leméac, (° 1975). 154 p. (Collection Répertoire québécois).

BARBEAU, Jean. *Une Brosse.* (Ottawa, Éditions Leméac, ° 1975). 117 p. (Collection Théâtre, traduction et adaptation, no 6).

BOULONGNE, Yves-Pierre. *La Vie et l'oeuvre pédagogique de Pierre de Coubertin, 1863-1937.* (Montréal), Leméac, (° 1975). 482 p., ill., portraits.

BRISSON, Marcelle. *Par delà la clôture.* Montréal, Éditions Parti Pris, (1975). 118 p. (Collection "paroles", no 42).

BURGER, Beaudoin. *L'Activité théâtrale au Québec (1765-1825).* Montréal, Éditions Parti Pris, (1975). 410 p. (Collection Aspects).

CHOQUETTE, Gilbert. *La Mort au verger; roman.* (Montréal), Leméac, (1975). 163 p. (Collection Roman québécois).

CLOUTIER, Jean. *L'Ère d'EMEREC ou La Communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-media.* 2e éd. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, (1975). 257 p., ill.

Compte rendu de recherche sur le programme lexical; langue anglaise 6e et 5e. (Paris), Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, 1973. 48 p., ill., tableaux. (Collection Recherches pédagogiques, 59).

CONAN, Laure. *Oeuvres romanesques. Tome 2: A l'oeuvre et à l'épreuve(et) L'oublié.* Édition préparée et présentée par Roger Le Moine. Montréal, Éditions Fides, (1975). 317 p. (Collection du Nénuphar).

CONAN, Laure. *Oeuvres romanesques. Tome 3: La vaine foi, L'obscur souffrance (et) La sève immortelle.* Édition préparée et présentée par Roger Le Moine. Montréal, Éditions Fides, (1975). 218 p. (Collection du Nénuphar).

Conseil diocésain de pastorale de Saint-Jean-de-Québec. *Une pratique dominicale et chrétienne à redécouvrir.* Montréal, Fides, (° 1975). 58 p. (Collection l'Église aux quatre vents).

"Côtes du nord" dans *Richesses de France*; revue trimestrielle, 3e trimestre 1974. Paris, Éditions J. Delmas. 155 p., ill., photo. (no 101).

COUDRAY, Léandre. *Courants culturels et communication dans les lycées agricoles.* Paris, Éditions E S F, (° 1975). 125 p. (Collection Science de l'éducation).

DAOUST, Gaëtan. *L'Éducation permanente et l'université québécoise; à la recherche de stratégies.* Actes du colloque "L'Université dans une société éducative" tenu au Mont Orford, du 14 au 16 mai 1974, sous les auspices de l'A.C.D.E.A.U.L.F. Montréal, Presses de l'université de Montréal, 1975, 301 p., ill., tableaux.

DESROSIERS, Rachel. *La création verbale chez l'enfant.* Paris, Presses universitaires de France, (° 1975). 240 p., ill., tableaux. (Collection Pédagogie d'aujourd'hui).

DOR, Georges. *Après l'enfance; nouvelle.* (Montréal), Leméac, (° 1975). 103 p. (Collection Roman québécois).

DUBÉ, Marcel. *L'été s'appelle Julie.* (Ottawa), Éditions Leméac, (° 1975). 154 p. (Théâtre/Leméac, no 43).

DUBOIS, Marie-France. *Le Passage secret.* (Montréal), Éditions Parti Pris, (1975). 91 p. (Collection "Paroles").

DUPONT, Jean-Claude. *Le Sucre du pays.* (Montréal), Leméac, (° 1975). 117 p., ill. (Collection Traditions du geste et de la parole).

DUPUIS, Hector. *Dictionnaire des synonymes et des antonymes.* Éd. entièrement refondue sous la direction de Romain Légaré, avec la collab. de Jeanne Robert. Montréal, Fides, (° 1975). 606 p.

EN COLLABORATION. *Le Rapport Parent, 10 ans après.* Société royale du Canada, Académie des lettres et des sciences humaines. Montréal, Éditions Bellarmin, 1975. 163 p.

(Suite en couverture III)